

Des voix: Oh, oh!

M. Wenman: Dans sa conférence de presse le premier ministre a sous-entendu qu'il aurait recours à la clôture pour limiter les débats au niveau des autres étapes de l'étude de cette proposition ou motion qui sera renvoyée à la Chambre. Le vice-premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que le premier ministre et le gouvernement canadien n'auront pas de nouveau recours à la clôture au cours des prochaines étapes de l'acheminement de la mesure. En fait on ne devrait pas avoir recours à la clôture avant que ne soit terminée la réforme parlementaire suggérée par son collègue. Peut-il nous donner l'assurance que tous les députés auront le droit de prendre la parole et que l'on n'aura pas recours à la clôture durant les prochaines étapes de l'étude du projet de résolution?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait aussi bien que moi que le règlement invoqué hier fait partie de la procédure de la Chambre des communes.

M. Knowles: Et qu'il a été introduit par les Conservateurs en 1913.

M. MacEachen: Le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de rappeler fort à propos que ce sont les conservateurs qui ont fait adopter la règle sur la clôture.

M. Crombie: Pas pour la constitution.

M. MacEachen: Je me souviens également qu'avant qu'il ne devienne premier ministre, M. Diefenbaker avait déclaré qu'il abolirait la clôture mais, qu'une fois devenu premier ministre, il oublia sa promesse.

M. Clark: Il n'y a jamais eu recours.

M. MacEachen: Il ne l'a pourtant pas fait disparaître du Règlement et lorsque l'actuel chef du parti conservateur a déposé son document sur la réforme parlementaire pour autant que je m'en souviens, il n'était pas question de supprimer le recours à la clôture.

L'EXPRESSION DU POINT DE VUE DES DÉPUTÉS AU COMITÉ

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Vu que le comité parlementaire qui doit être mis sur pied comprendra assez peu de députés, probablement cinq ou six de notre parti et deux du Nouveau parti démocratique, et vu que la clôture d'hier soir a privé 200 députés de leur droit de se faire entendre à propos des arrangements fondamentaux qui devront régir notre pays, le ministre pourrait-il avoir l'obligeance de dire à la Chambre comment ces députés feront connaître leur point de vue au comité pour que ce dernier ait l'occasion d'en profiter avant de faire rapport à la Chambre. Plus particulièrement, a-t-on envisagé que des députés puissent être cités à comparaître devant un comité du Parlement?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, ce sont là des questions auxquelles le leader

Questions orales

parlementaire de mon collègue pourrait facilement répondre. Toutefois, il me fait plaisir de lui rappeler que j'ai, avec l'aide du député de Winnipeg-Nord-Centre, suggéré à son parti de siéger plus longtemps, pendant des heures plus nombreuses, où les orateurs libéraux n'auraient pas pris la parole; et où seuls des orateurs du parti progressiste conservateur auraient participé au débat, et que c'est son propre caucus qui a rejeté cette offre que j'avais faite.

Nous avons tantôt dit, par l'intermédiaire du vice-premier ministre, que nous étions disposés, à la troisième étape, lorsque le rapport du comité sera fait, à discuter une extension des heures de débat et également des journées de débat sur la question. Alors nous sommes disposés à négocier toutes ces questions et à accorder plus de temps à tous les députés qui veulent y participer, mais ce qu'on souhaite, c'est que l'opposition nous prouve sa bonne foi en acceptant au moins les offres raisonnables que nous lui avons faites.

[Traduction]

M. Speyer: Madame le Président, le comportement du gouvernement dans ce débat n'a suscité que de l'amertume et n'a protégé aucun droit.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, et porte sur la constitution, le contrat social qui lie les Canadiens ensemble. Le ministre ne croit-il pas que cette entente fondamentale qui permet la vie en commun dans un État, vie que l'on veut dans l'harmonie, justifie l'examen le plus attentif qui soit, ou en tout cas, un examen certainement plus approfondi que celui de la loi sur les banques ou de tout autre bill étudié à la Chambre des communes? Pourquoi ne nous a-t-on pas donné la possibilité de débattre à fond la constitution de notre pays?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, puis-je rappeler au député que c'est son propre leader qui nous a suggéré de ne pas toucher à cette très importante question, mais de préférence d'aborder les questions économiques lors du rappel du Parlement? Nous avons jugé qu'il était possible pour cette institution de s'adresser à plus d'un sujet important à la fois. Nous avons également jugé que cette institution était capable de démontrer au public canadien que, par ses comités, elle pouvait à la fois s'occuper des questions énergétiques.

Alors si certains députés de l'opposition veulent démontrer à la population canadienne qu'il est possible d'empêcher le Parlement de fonctionner, ils peuvent réussir à le faire temporairement, mais je peux garantir qu'à long terme, le bon sens va triompher, et que le public va se rendre compte que ce Parlement est capable de fonctionner, de correspondre à la réalité des années 1980, et en même temps que nous avons le pouvoir et la capacité de digérer des questions aussi importantes que la Constitution, l'économie, l'énergie et les autres mesures dont il a bien voulu parler. Tout ce qui manque à la Chambre pour fonctionner vraiment bien et pour que chacun jouisse d'une liberté totale d'expression, c'est un peu plus de collaboration et de bonne foi.